



**COMMUNE DE VEZINS**

**Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
Séance du mercredi 7 avril 2021

Étaient présents : Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric

Absents excusés : Mme et M. CHOIMET Valérie, HELBECQUE Luciane et KOCHAN Stève

Secrétaire de séance : M. Ange SABATINI

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le **Compte rendu de la séance du 03/03/2021**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté**.

**Rajout d'un point à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire demande au conseil son accord au l'ajout au point II. FINANCES de la décision modificative budgétaire n°1 – Budget Principal 2021

☞ Accord du conseil municipal pour le rajout et la suppression de points à l'ordre du jour.

**I – VIE MUNICIPALE**

**- ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A UNE DÉMISSION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Ange SABATINI, par courrier du 11 mars 2021, adressé à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, a souhaité se démettre de sa fonction d'adjoint au Maire tout en continuant à siéger comme conseiller municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu la délibération n°23/2020 du 27 mai 2020 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°24/2020 du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°35/2020 du 2 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature de Monsieur le Maire à Monsieur Ange SABATINI, 4<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant que la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 31 mars 2021 par Monsieur le Sous-Préfet de CHOLET par courrier reçu le 6 avril 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le cinquième rang (quatrième adjoint), en lieu et place de l'adjoint démissionnaire.

**PROCEDE** à la désignation du troisième adjoint au Maire au scrutin à la majorité absolue :

- Sont candidats : Jean-René BARILLERE
- Nombre de votants : 16
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9
  - o BARILLERE Jean-René a obtenu 16 voix

M. BARILLERE Jean-René est désigné en qualité de quatrième adjoint de la commune de VEZINS.

### - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS - MODIFICATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°26/2020 en date du 27 mai 2020 fixant les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite à la démission de Monsieur Ange SABATINI de son poste d'adjoint, M. Jean-René BARILLERE a été élu 4<sup>ème</sup> adjoint au maire par délibération du 07.04.2021.

Compte tenu de cette nouvelle élection et des mouvements opérés au sein du tableau du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de modifier les indemnités de fonctions attribuées aux élus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**DECIDE**

♦ L'indemnité du Maire, M. Cédric VAN VOOREN, est, à compter du 7 avril 2021, calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :  $(IB\ 1027 \times 51.6\ \%) \times 100.00\ \%$  soit un taux de 51.6 %

♦ Les indemnités des adjoints sont, à compter de la notification de son arrêté de délégation de fonctions et de signatures pour Jean-René BARILLERE et du 7 avril 2021 pour les autres adjoints, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Mme Nadia BOUHATMI :  $(IB\ 1027 \times 19.8\ \%) \times 89.90\ \%$  soit un taux de 17.8 %

- 2<sup>ème</sup> Adjoint : M. Claude POISSONNEAU :  $(IB\ 1027 \times 19.8\ \%) \times 89.90\ \%$  soit un taux de 17.8 %

- 3<sup>ème</sup> Adjoint : M. Mathieu FARDEAU :  $(IB\ 1027 \times 19.8\ \%) \times 89.90\ \%$  soit un taux de 17.8 %

- 4<sup>ème</sup> Adjoint : M. Jean René BARILLERE :  $(IB\ 1027 \times 19.8\ \%) \times 89.90\ \%$  soit un taux de 17.8 %

- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Linda DEROUINEAU :  $(IB\ 1027 \times 19.8\ \%) \times 89.90\ \%$  soit un taux de 17.8 %

♦ Les indemnités des conseillers délégués sont, à compter du 7 avril 2021, calculées par référence au taux fixé par l'article L.2123-4-1 II du CGCT, pour la strate de population correspondant à la commune :

- Conseiller délégué : Mme Liliane TIJOU : (IB 1027 x 6 %) x 83.33 % soit un taux de 5 %
- Conseiller délégué : Mme Marylène COTTENCEAU : (IB 1027 x 6 %) x 83.33 % soit un taux de 5 %
- ♦ Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ♦ Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

## **II – FINANCES**

- **VEZINS – APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL / BUDGETS ANNEXES (LOTISSEMENT DU CHÂTEAU – LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE ET DES JARDINS – GENDARMERIE)**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, *Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

**DECLARE** que les comptes de gestion concernant le budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes « Lotissement du Château » - « Lotissements de la Gagnerie et des Jardins » - « Gendarmerie », dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- **VEZINS – ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

*Monsieur le maire s'est retiré de la séance.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Marylène COTTENCEAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 096 649.87 €	Dépenses	288 000.18 €
Recettes	1 431 228.06 €	Recettes	245 773.45 €
Résultat de fonctionnement	334 578.19 €	Résultat d'investissement	- 42 226.73 €
Résultat exercice précédent	- €	Résultat exercice précédent	2 942.92 €
Résultat de clôture	334 578.19 €	Résultat de clôture	- 39 283.81 €
		Restes à réaliser dépenses	- €
		Restes à réaliser recettes	- €
		Différence restes à réaliser	- €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE**, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	122 268.63 €
Part affectée à l'investissement – Exercice 2020	122 268.63 €
Résultat de l'exercice 2020	334 578.19 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	334 578.19 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	2 942.92 €
Résultat de l'exercice 2020	- 42 226.73 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 39 283.81 €

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2021 :

<b>Le solde au compte 002 – Résultat reporté</b>	100 000.00 €
--------------------------------------------------	--------------

Section d'investissement de l'exercice 2021 :

<b>Le solde au compte 001 – Résultat reporté</b>	- 39 283.81 €
<b>Compte 1068 – Recettes</b>	234 578.19 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	0.00 €

- **DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions en vigueur en 2020. Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 1.09 % par rapport à 2020 soit pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 42.75 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.75 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de 1.09 % par rapport à 2020 soit pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 42.75 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.75 %

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2021**

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivant est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 100 000.00€	
R 70876 – Par le GFP de rattachement	+ 6 900.00 €	
R 7411 – Dotation Globale de fonctionnement	- 8 460.00 €	
R 74121 – Dotation solidarité rurale	+ 2 200.00 €	
R 74834 – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	+ 16 050.00 €	
R 74835 – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	- 11 370.00 €	
R 752 – Revenus des Immeubles	- 5 820.00 €	
D 611 – Contrat de prestations de services		- 1 500.00 €
D 6135 – Locations mobilières		- 385.00 €
D 61521 – Entretien de terrains		+ 400.00 €
D 615221 – Bâtiments publics		- 6 290.00 €
D 615231 – Entretien de voirie		+ 7 810.00 €
D 6232 – Fêtes et cérémonies		- 1 730.00 €
D 6251 – Voyages et déplacements		- 400.00 €
D 6532 – Frais de missions		- 200.00 €
D 6535 – Frais de formations		- 300.00 €
D 6574 – Subventions aux associations		- 1 180.00 €
D 678 – Autres charges exceptionnelles		+ 94 710.00 €
D 023 – Virement à la section d'investissement		+ 8 565.00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>99 500.00 €</b>	<b>99 500.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
R 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 8 565.00 €	
R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 234 578.19 €	
R 1321 – Etat et établissements nationaux	- 1 640.00 €	
R 1328 – Subventions autres organismes	+ 36 000.00 €	
R 1641 – Emprunts	- 233 975.19 €	
D 001 – Déficit reporté		+ 39 283.81 €
D 2128/300 – Autres agencements et aménagements de terrains		- 54 300.81 €
D 2135/300 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions		+ 880.00 €
D 2158/400 – Autres installations, matériels et outillages techniques		- 3 050.00 €
D 2183/400 – Matériel de bureau et informatique		- 3 285.00 €
D 2113/506 – Terrains aménagés autres que voirie		+ 69 000.00 €
D 2158/506 – Autres installations, matériels et outillages techniques		- 5 000.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43 528.00 €</b>	<b>43 528.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>143 028,00 €</b>	<b>143 028,00 €</b>

- VEZINS – ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – GENDARMERIE

*Monsieur le maire s'est retiré de la séance.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Madame Marylène COTTENCEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget annexe de la Gendarmerie, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 593.07 €	Dépenses	533 189.49 €
Recettes	2.21 €	Recettes	878 776.03 €
Résultat de fonctionnement	- 4 590.86 €	Résultat d'investissement	345 586.54 €
Résultat exercice précédent	- €	Résultat exercice précédent	- 89 700.40 €
Résultat de clôture	- 4 590.86 €	Résultat de clôture	255 886.14 €
		Restes à réaliser dépenses	1 400 375.00 €
		Restes à réaliser recettes	1 838 640.00 €
		Différence restes à réaliser	438 265.00 €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE**, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE - GENDARMERIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	/
Résultat de l'exercice 2020	- 4 590.86 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 4 590.86 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	-89 700.40 €
Résultat de l'exercice 2020	345 586.54 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	255 886.14 € €

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2021 :

<b>Le solde au compte 002 – Résultat reporté</b>	- 4 590.86 €
--------------------------------------------------	--------------

Section d'investissement de l'exercice 2021 :

<b>Le solde au compte 001 – Résultat reporté</b>	255 886.14 €
<b>Compte 1068 – Recettes</b>	/
<b>Solde des restes à réaliser</b>	438 265.00 €

**- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – GENDARMERIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, a voté l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 - Gendarmerie, s'équilibrant comme suit:

Section de fonctionnement : 26 800.00 €

Section d'investissement : 2 190 566.00 €

**- VEZINS – ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT DU CHÂTEAU**

*Monsieur le maire s'est retiré de la séance.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de madame Marylène COTTENCEAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 du lotissement du Château, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	117 310.53 €	Dépenses	117 310.53 €
Recettes	117 311.33 €	Recettes	95 684.53 €
Résultat de fonctionnement	0.80 €	Résultat d'investissement	- 21 626.00 €
Résultat exercice précédent	- €	Résultat exercice précédent	- 95 684.53 €
Résultat de clôture	0.80 €	Résultat de clôture	- 117 310.53 €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE**, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DU CHÂTEAU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	/
Résultat de l'exercice 2020	0.80 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	0.80 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	- 95 684.53 €
Résultat de l'exercice 2020	- 21 626.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 117 310.53 €

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2021 :

<b>Le solde au compte 002 – Résultat reporté</b>	0.80 €
--------------------------------------------------	--------

Section d'investissement de l'exercice 2021 :

<b>Le solde au compte 001 – Résultat reporté</b>	- 117 310.53 €
<b>Compte 1068 – Recettes</b>	/
<b>Solde des restes à réaliser</b>	/

**- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT DU CHÂTEAU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, a voté l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 – Lotissement du Château, s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement : 994 168.36 €

Section d'investissement : 614 394.76 €

**- VEZINS – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE ET DES JARDINS**

*Monsieur le maire s'est retiré de la séance.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de madame Marylène COTTENCEAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 - Lotissements de la Gagnerie et des Jardins, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	355 823.25 €	Dépenses	69 397.46 €
Recettes	69 397.97 €	Recettes	66 666.33 €
Résultat de fonctionnement	- 286 425.28 €	Résultat d'investissement	- 2 731.13 €
Résultat exercice précédent	438 470.21 €	Résultat exercice précédent	- 66 666.33 €
Résultat de clôture	152 044.93 €	Résultat de clôture	- 69 397.46 €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE**, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE ET DES JARDINS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1 438 470.21 €  
Résultat de l'exercice 2020 - 286 425.28 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2020 152 044.93 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1 - 66 666.33 €  
Résultat de l'exercice 2020 - 2 731.13 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2020 - 69 397.46 €

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2021 :

**Le solde au compte 002 – Résultat reporté** 152 044.93 €

Section d'investissement de l'exercice 2021 :

**Le solde au compte 001 – Résultat reporté** - 69 397.46 €

**Compte 1068 – Recettes** /

**Solde des restes à réaliser** /

- **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE ET DES JARDINS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, a voté l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 – Lotissement de la Gagnerie et des Jardins, s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement : 321 152.39 €

Section d'investissement : 138 794.92 €

- **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPÉRATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (HORS SECTEURS D'HABITATIONS ET D'ACTIVITÉS)**

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de verser un fonds de concours de 75.00 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

**EXTENSION ECLAIRAGE PARKING COMPLEXE SPORTIF**

- Montant de la dépense : 16 202.47 € net de taxe
- Taux du fond de concours : 75.00 % (16 202.47 €)
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 12 151.85 €

**PRECISE** que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

**PRECISE** que la Maire de la commune de VEZINS, le comptable de la commune de VEZINS et le Président du SIEMML sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

- **LOTISSEMENT COMMUNAL LE CHATEAU – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°79-2020 concernant la cession de terrain au sein du Lotissement du Château (Lot n°16) d'une superficie d'environ 2810 m<sup>2</sup> pour un montant de 70 000 € net vendeur à la société « Ages et Vie Gestion » pour la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social. Monsieur le Maire rappelle que ce projet repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune, la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

Après avoir exposé cela, monsieur le Maire propose de fixer le prix des autres lots du lotissements du Château. L'origine de propriété et par conséquent le prix d'achat, n'ayant pu être déterminé pour l'ensemble des parcelles existantes, le calcul habituel consistant à appliquer une TVA sur la marge ne peut être réalisé. Dans ce cas la

réglementation prévoit l'application d'une TVA sur le prix total, soit le prix HT auquel on ajoute une TVA de 20 % pour obtenir le prix TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'adopter les prix suivants pour chacun des lots :

LOT n°	Surface en m <sup>2</sup>	Prix de vente HT	TVA à 20 %	Prix de vente TTC
1	289	20 416,67 €	4 083,33 €	24 500,00 €
2	298	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
3	298	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
4	298	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
5	336	22 500,00 €	4 500,00 €	27 000,00 €
6	471	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €
7	382	25 833,33 €	5 166,67 €	31 000,00 €
8	652	40 833,33 €	8 166,67 €	49 000,00 €
9	408	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
10	409	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
11	409	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
12	405	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
13	885	47 916,67 €	9 583,33 €	57 500,00 €
14	525	34 583,33 €	6 916,67 €	41 500,00 €
15	479	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €

**CHARGE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes, de signer les actes correspondants à ce lotissement en l'étude de Maître DE MORAIS à CHOLET.

### III – PATRIMOINE

#### - **MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune dans les conditions définies ci-après :

L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal :

- Du 1<sup>er</sup> septembre au 14 mai : 22h30 à 6h00
- Du 15 mai au 31 août : coupure estivale

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de modifier les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune dans les conditions définies ci-après :

L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal :

- Du 1<sup>er</sup> septembre au 14 mai : 22h30 à 6h00

- Du 15 mai au 31 août : coupure estivale

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

**PRECISE** que la commune sollicitera le syndicat d'énergies pour mettre en œuvre les adaptations souhaitées.

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

#### **IV –QUESTIONS DIVERSES**

##### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- Calvaire (AC 354)
- Calvaire (AC 349)

##### **Aménagement de la Coulée des Douves – Sanitaires publics**

Claude POISSONNEAU informe les élus que l'ordre de service concernant l'acquisition et l'installation de sanitaires publics pour la coulée des douves a été envoyé. Les élus ont décidé de retenir les mêmes couleurs et prescriptions que les sanitaires installés au canal.

##### **Aménagement de la Coulée des Douves – Vidéo surveillance**

Monsieur le Maire informe les élus que des aides régionales existent pour la mise en place de système de vidéosurveillance. Claude POISSONNEAU et Nadia BOUHATMI vont se renseigner sur le sujet.

##### **Ventes parcelles AB848 - 850**

Monsieur le Maire informe le conseil de la réponse favorable de Monsieur OUVRARD quant à l'acquisition des parcelles 848 et 850. Le prix de vente de ces parcelles sera délibéré au prochain conseil municipal.

##### **Réfection trottoir rue des Charmes – Mail administré**

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'un mail d'un administré dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs de la rue des Charmes. Jean-René BARILLERE va prendre contact avec ce dernier pour lui apporter les renseignements nécessaires.

##### **Retour ARC – Reprise chemin n°31**

Monsieur Jean-René BARILLERE indique qu'il a contacté l'entreprise ARMOR RESEAUX CANALISATIONS concernant la reprise du chemin n°31 pour leur indiquer les travaux qui n'ont pas encore été réalisés.

##### **Lotissement de La Gagnerie – Remplacement de borne**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise VEOLIA concernant le remplacement d'une borne au niveau de la parcelle n°44 du lotissement de la Gagnerie. La commission Voirie/Urbanisme va étudier le devis.

##### **CSI Chloro'Fil – Report de l'Assemblée Générale**

Mathieu FARDEAU informe les élus que l'Assemblée Générale du Centre Socioculturel Chloro'Fil a été reportée au 6 juillet prochain.

##### **Région – Fonds communal pour la Vie Associative**

Monsieur le Maire informe les élus que la Région Pays de La Loire, dans le cadre de son plan de soutien à la vie associative, a mis en place un fonds communal de soutien à la vie associative. La commission Perspective et Développement va étudier le dispositif.

##### **Matinée Citoyenne**

Linda DEROUINEAU fait un point sur l'organisation de la Matinée Citoyenne qui aura lieu le samedi 19 juin prochain.

### IEN – Instruction dans la famille

Monsieur le Maire fait lecture aux élus d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie informant la commune du procédé à suivre en matière d'instruction dans la famille. La commission Education va étudier le dossier.

### AdC – Ville amie des aînés – Visite de Madame POUPET - BOURDOULEIX

Linda DEROUINEAU informe les élus que dans le cadre du réseau Agglo et Ville amie des aînés, madame POUPET-BOURDOULEIX, adjointe au maire de CHOLET et conseillère déléguée au sein de l'Agglomération du Choletais sera présente sur la commune le 15 avril prochain.

### Communication – Les chiffres de Mars 2021

Monsieur le Maire présente les chiffres de mars en matière de communication. Le site internet a été visité plus de 2 600 fois. L'application mobile VEZINS a été téléchargé 580 fois (APPLE et Android). Le compte Facebook de la commune affiche plus de 1 779 abonnés soit 132 abonnés de plus qu'en janvier.

↓ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h30

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 5 mai 2021 à 18h30.*

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**

